

**Article 8.** — L'Assemblée générale de l'Association comprend les membres actifs. Elle se réunit chaque année et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son bureau est celui du Conseil. Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

**Article 9.** — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président et le Secrétaire. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

**Article 10.** — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matières. Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

### III — CHANGEMENTS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTION

**Article 11.** — Le Bureau doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture du département ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts. Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial, coté et paraphé. Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par lui.

**Article 12.** — La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet. L'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture du siège social.

Fait à Paris, le 4 Novembre 1981

Certifié conforme  
Thadée JAGO  
Président Général

## FÉDÉRATION DES COMBATTANTS ALLIÉS EN EUROPE

### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT GENERAL	Thadée JAGO
PRESIDENT ADJOINT	Wladislaw KUCHARSKI
SECRETARE GENERAL	Jean DENIZART
SECRETARE	Georges BEZA
TRESORIER	Louis MONREAL Y LAPEYRA
TRESORIER	Mariana GRABOWSKI

EUROPA

## SOMMAIRE

EUROPA

Page	Auteur	Titre
Couverture	Statuts de la Fédération des Combattants Alliés en Europe	
1	Thadée JAGO	Le mot du Président
2	La Rédaction	Le Ministre des Anciens Combattants
3-4	Georges BEZA	L'Europe des Patries
5-6	Maréchal ZDROJEWSKI	Allocution commémorative à Gand
7	Dr. Van ROSSUM	Paroles de bienvenue à Gand
8-9	Louis COSTE	Ils furent nos compagnons de combat
10	Henri COMA	Unis, toujours au service de la Fédération
11-12	Délégation Espagnole	Hommage aux combattants
12-13	Jean Renaud LORIDAN	Revaloriser l'enseignement de l'Histoire
14	Z.U.P.R.O.	La vie des Délégations
15-16	Silica BEZA	La Roumanie dans les Deux Guerres mondiales

# EUROPA

PERIODIQUE DE LA

FÉDÉRATION DES COMBATTANTS ALLIÉS EN EUROPE

J.O. n° 10 du 13 Janvier 1968

Membre Fondateur :

Association Nationale des Résistants - Combattants Polonais en France - Z.U.P.R.O.

J.O. n° 233 du 6 Octobre 1967 (ancien n° 279 du 29 Novembre 1946)

Présidents d'Honneur : le Maréchal DANIEL-ZDROJEWSKI et le Général † COLIN GUBBINS

Président Général : Thadée JAGO



Délégations :

FRANCE - BELGIQUE - HOLLANDE  
SUISSE - ESPAGNE - ITALIE  
POLOGNE - SUÈDE - DANEMARK  
LUXEMBOURG - MONACO  
GRANDE-BRETAGNE - CANADA  
U.S.A. - AUSTRALIE - BRÉSIL  
NOUVELLE-ZÉLANDE

Siège :

23, Quai de la Tournelle  
75005 PARIS  
Tél. : 354.41.17  
C.C.P. Lille 3893-92 X

Comité d'honneur :  
les Généraux

† EISENHOWER † G. PATTON  
R.J. BROWN, F.H. CUNNINGHAM  
† Z. BERLING, K. STRZELCZYK  
R. ERNY, F.M. DIMAS-ARUTI



DIRECTEUR DU PERIODIQUE "EUROPA" THADEE JAGO

Direction: 23, Quai de la Tournelle, 75005 PARIS

EDITEUR ET REDACTEUR-EN-CHEF Georges BEZA

Rédaction et Administration: 3, all. G. Fauré, 93110 ROSNY/BOIS

D.L. no 48437/29.10.1981 (ancien: L 196/1969)

C.P. no 506 D 1973

C.C.P. Lille no 3893 92 X

ABONNEMENT ANNUEL 20 F

Prix 5 F

OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE - 1981

Imprimeur: Organisation DEBB'S, 12 rue du Colonel Moll, 75017 PARIS

8° P. 7775

INSPECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'ARMÉE

25, RUE DE RICHELIEU  
75001 PARIS  
Tél. : 296.21-54



GENERALNY INSPEKTOR  
SIL ZBROJNYCH

25, RUE DE RICHELIEU  
75001 PARIS  
Tél. : 296.21-54

Le Gouvernement polonais, qui se réclame de la culture polonaise, vient de commettre une faute politique grave en occupant le pays militairement, en plaçant les points stratégiques, les moyens de communication terrestres, aériens, navals; la radio et la télévision; les sources d'énergie, sous le pouvoir et le contrôle militaires, et en instituant une censure draconienne de la presse.

La sécurité du pays était elle menacée par les revendications d'un syndicat, légalement reconnu, dont le but était la solidarité contre les licenciements et les arrestations arbitraires, contre la pénurie alimentaire qui dure depuis trente cinq ans, pour le rajustement des salaires au coût de la vie, et l'accès aux moyens d'information?

Un renouveau se dessinait en Pologne avec les signes d'une liberté d'ailleurs prévue par la Constitution. Ce syndicat libre auquel dix millions de Polonais ont adhéré voulait la concertation avec le pouvoir central non le pouvoir politique.

Brusquement les chars sillonnent les artères du pays menaçant la vie des citoyens polonais. Tout manquement aux mesures dictatoriales décidées par le pouvoir central pourra entraîner la mort.

Devant un danger d'affrontement, Sa sainteté le Pape Jean-Paul II et l'Eglise polonaise ont demandé au peuple polonais que le sang polonais trop abondamment versé pendant la dernière guerre ne soit pas versé de nouveau.

"L'ARMEE AVEC LA NATION, LA NATION AVEC L'ARMEE" est l'adage justifié par l'amour que le peuple polonais porte à son armée.

Un jour, la Pologne connaîtra l'indépendance et la liberté. Son peuple, au courage légendaire, pourra gérer librement ses patrimoines et jouir totalement des fruits de son labeur.

Prions la Très Sainte Vierge pour qu'une issue salvatrice intervienne en faveur de la paix, de la justice, et de la liberté de la Pologne.

Combattants polonais en uniforme et sans uniforme qui avez lutté "PRO VESTRA ET NOSTRA LIBERTATE" restez unis et toujours prêts à servir la Pologne.

Vive la Pologne Libre !

Maréchal DANIEL-ZDROJEWSKI





12 Ianuarie 1982

CASA M. S. REGELUI

DIN INALT ORDIN,

Secretariatul Majestatii Sa Regele Mihai I va trimete aci  
alaturat Mesajul Regal, adresat Românilor din Tara , care a fost  
transmis de Radio Free Europe cu ocazia Anului Nou.

*Lia Constantinescu*

Lia Constantinescu  
Secretara Particulara a  
Majestatii Sale Regelui

Decembrie 1981

ROMANI și ROMANCE,

Reînoita bucurie a Crăciunului ne-a limpezit inimile și privirile pen-  
tru și peste pragul Anului Nou. Cred că această strânsă apropiere din-  
tre cele două sărbători ne poate fi un simbol sfătuitoare pentru ce a-  
vem cu toții de făcut în această etapă de agravare a lipsurilor și ne-  
ajunsurilor din anevoioasa noastră istorie și când poporul prieten Po-  
lonez trece prin încercări atât de grele. Mai întâi trebuie să obținem  
limpezirea conștiințelor, înnoirea morală și apoi scrutarea și în-  
aintarea neînfricată către viitor. Căci viitorul Neamului nostru depin-  
de în primul rând de capacitatea și străduința fiecăruia dintre noi,  
indiferent unde ne găsim și cât de modestă ar fi sfera noastră de ac-  
tivitate, de a mări zarea de lumină a adevărului, a valorilor morale  
precum și a realizării concrete, de zi cu zi, a drepturilor noastre  
individuale și naționale.

Chiar și în această epocă câteodată bântuită de frica distrugerii ato-  
mice noi continuăm să avem la îndemână o armă mai puternică: hotărâ-  
rea noastră solidară de a nu ne lăsa intimidată de nici o tiranie și  
de a clădi pe pământul strămoșesc o societate a demnității și liber-  
tății.

Așa au vrut-o cei mai buni dintre înaintașii noștri și consider că es-  
te o datorie sfântă a Mea de a reînoui chemarea lor.

Tara noastră, împinsă în sfera de dominație a unei puteri și a unei  
ideologii străine și potrivnice geniului nostru național, și-a trecut

examenul pe care l-a dat și îl dă în fața istoriei, aceasta fiindcă în pofida tuturor nenorocirilor și cât ar fi fost de mare tăcerea ce s'a prăvălit asupra-i, ea nu a încetat de a fi ea însăși și de a râvni la ziua în care va putea vorbi și acționa în lume potrivit adevăratei ei înțelepciuni, a dorului și voinței de dreptate și liberă înflorire a tuturor oamenilor și națiunilor.

Incercat de cea mai mare răstriaște pe care o poate suferi un Român, aceea de a fi îndelung îndepărtat de pământul Tării, Am avut totuși fericirea să constat că deceniile de asuprire nu au slăbit nicidecum această voință pe care Am regăsit-o în gândurile și cuvintele unor Români și Românce născuți după plecarea Mea.

Marea speranță întru care lucrăm și invocăm sprijinul Dumnezeuului iubirii la porțile Noului An și în clipa în care, împreună cu Scumpa Mea Mamă, cu Regina Noastră și cu Fiicele Noastr, ne unim sufletele cu ale voastre urând:

LA MULTI ANI, DREPTI SI BUNI PENTRU NEAMUL ROMANESC !

*Mihai*



S.M. Le Roi MIHAI I-er, Chef de la Force Armée du Royaume de Roumanie, Etat National Unitaire et Indivisible, prend le repas avec ses soldats bien-aimés qui, avec bravoure, pendant les années 1939-1945, ont défendu l'Indépendance Souveraine et l'Intégrité territoriale du Pays et ont puni, tour à tour, chacun des envahisseurs ennemis.

(Photo de la Collection Général Gh. Petre-Lazar)





EDITORIAL

GEORGES BEZA ✚, ✚ 39-45.

Ancien des Forces Spéciales  
Secrétaire de la Fédération des Combattants Alliés  
en Europe  
Rédacteur-en-chef de l'Europa

J'exprime ma profonde réprobation de l'institution de la loi martiale en Pologne à la suite de la persistante ingérence soviétique dans les affaires de la Pologne et des autres pays de l'Europe de l'Est, ce qui représente une dangereuse et permanente menace pour toute l'Europe et pour la paix du monde. De ce fait, je pense être en parfait accord avec tous les anciens combattants et compagnons ayant servi la Cause de la Liberté et contribué à la libération de l'Europe

Les Nations Unies ont combattu les Puissances de l'Axe totalitaire pour que la Victoire assure à toutes les nations la liberté et à tous les Etats l'indépendance. Depuis le 8 Mai 1945, l'Union Soviétique, abusant de sa puissance militaire, s'est installé en maître dominateur dans les pays de l'Europe Orientale y imposant, par la force, sa loi: la loi du plus fort.

Forte de cette position stratégique en Europe de l'Est, l'URSS menace l'Europe Occidentale et Méridionale, de même que tout le monde libre.

Il est temps que nous nous demandons tous: jusqu'à quand?

Quand est-ce que l'esprit de défense se ravivera?  
Quand est-ce que l'esprit de résistance se ranimera?  
Quand est-ce que l'esprit de riposte se manifesterà?

Il est grand temps que les nations libres fassent preuve de leur volonté de se défendre, de résister et de riposter au danger soviétique, de mettre un terme à la permanente menace soviétique.

VIVE LA POLOGNE LIBRE!

VIVE LA LIBERTE PARTOUT DANS LE MONDE!

France

93110 ROSNY SOUS BOIS

3, all. Gabriel Fauré

Tél: 528.42.43